

Centres de collecte et commerce spécialisé

Modules photovoltaïques (modules PV)

Collecte et transport

- Les modules PV ne doivent pas être jetés, laissés tomber ou transportés en vrac dans des conteneurs.
- Les modules PV doivent être stockés à l'abri des intempéries. Les constructions solides telles que les bâtiments, les toits ou les conteneurs à couvercle protègent des intempéries. Le matériel collecté doit être protégé des intempéries à la fin de la journée de travail.
- Même démontés, les modules photovoltaïques peuvent générer des tensions dangereuses s'ils sont exposés à la lumière. Tenir compte du risque de choc électrique lors de la manipulation et du stockage.
- En cas de livraison de mauvaise qualité, le recycleur est autorisé à facturer sa charge de travail supplémentaire.
- Les modules PV sans polluant et les modules PV avec polluants doivent être palettisés séparément les uns des autres.
- les modules PV en silicium cristallin sont normalement toujours exempts de polluants.
- Les modules PV à couche mince peuvent contenir des polluants. Technologies polluantes: CdTe, CIS, CIGS¹.
- Les modules PV contenant des polluants se reconnaissent uniquement à leur étiquetage ou à l'aide de la description de l'installation. Sans cette indication, il est impossible, même pour un spécialiste, de reconnaître avec certitude les modules PV contenant des polluants. Si vous repérez des modules contenant des polluants dans le flux de marchandises ou si vous avez un doute: séparez ces modules PV et informez immédiatement votre interlocuteur chez SENS eRecycling.

¹ Modules à couche mince CIS et CIGS: le matériau semi-conducteur de ces modules est composé de disulfure de cuivre et d'indium ou de diséléniure de gallium, d'indium et de cuivre. Modules à couche mince CdTe: un composé à base de cadmium et de tellure.



Tous les modules PV de First Solar doivent être restitués à First Solar pour recyclage. SENS eRecycling ne reprend aucun module PV de First Solar.

Identifier correctement



Ne pas emballer.
Pas de déchets.

Classification

Les modules PV sont considérés comme autres déchets soumis à un contrôle. Les dommages sont à éviter.

Conteneurs

Les conteneurs doivent être dimensionnés en fonction du poids et de la taille des modules.

Ce qui peut être utilisé:

- Palettes EU sans cadre
- Palettes à usage unique

Sécurisation du chargement

- Hauteur: 1.20 m au maximum.
- Les modules PV doivent être attachés sur une palette (2 bandes).
- Le poids total de la palette chargée ne doit pas dépasser 1'000 kg.
- Les modules PV doivent être palettisés à plat.

Étiquetage de la marchandise

Les dispositions légales correspondantes en matière de transport s'appliquent.

Transport

- Le chargement et le déchargement sont du ressort de l'expéditeur ou du destinataire.
- Du personnel de chargement ou de déchargement doit être présent.
- À partir de 500 kg, l'expéditeur doit mettre à disposition des aides au chargement (par exemple des chariots élévateurs).

Quantité minimale de reprise

1 palette ou avec les autres déchets d'équipements électriques et électroniques SENS.

Contact

En cas de questions,
veuillez vous adresser à
SENS eRecycling.

+41 43 255 20 00
info@eRecycling.ch

www.eRecycling.ch/fr/

Conteneurs acceptés



Qualité de livraison non acceptée

